RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS 3Bconcept
Société par Actions Simplifiées
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 25/27 Rue du Gros Murger
95220 Herblay

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
Le 29 Juillet 2024
Au siège social de la société ci-après nommée,

La Société dénommée **SAS 3Bconcept**, Société par Actions Simplifiées au capital de 2 000.00 €, identifiée au SIREN sous le numéro 839912 201 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de Monsieur Sylvain ZONE.
L'assemblée est présidée par ce dernier, agissant en qualité de Premier Président.

Sont présents :

- Monsieur Sylvain ZÔNE, titulaire de 1 400 actions en toute propriété et 400 actions en usufruit.
- Monsieur David STEPANIAK, titulaire de 100 actions en toute propriété.
- Madame Charlène STEPANIAK, titulaire de 400 actions en nue-propriété et 100 actions en toute propriété.

Total des parts présentes : 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital social.
Le quorum est par suite atteint.
Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1°/ Décès de Madame Fabienne ZÔNE née GUILLEMOT, survenu à [redacted] le 15 octobre 2023.

2°/ Modification des statuts par la modification de l'annexe 2 « ETAT DES SOUSCRIPTIONS »

RESOLUTIONS

1ère Résolution

L'Assemblée générale a constaté que :
Madame Fabienne Fare **GUILLEMOT**, en son vivant retraitée, [redacted] de Monsieur Sylvain Antoine **ZÔNE**, demeurant à [redacted] (60240) [redacted]
Née à [redacted] le [redacted]
[redacted] à la mairie de [redacted] le 29 mars 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité [redacted]
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Est décédée à [redacted] le 15 octobre 2023.

L'acte de notoriété suite à son décès a été reçu par Maître VOLANTE, Notaire à CHAUMONT EN VEXIN, le 24 avril 2024.

Pour rappel, Madame Fabienne ZÔNE détenait 400 actions en toute propriété.

Par suite du décès de Madame Fabienne ZÔNE, il est constaté par l'assemblée générale des associés que :

- Monsieur Sylvain ZÔNE est titulaire de 1 400 actions en toute propriété et 400 actions en usufruit.
- Monsieur David STEPANIAK est titulaire de 100 actions en toute propriété.
- Madame Charlène STEPANIAK est titulaire de 400 actions en nue-propriété et 100 actions en toute propriété.

2nde résolution

Par suite du décès de Madame Fabienne ZÔNE, ci-dessus plus amplement relaté, l'assemblée générale décide de modifier l'annexe 2 des statuts : « ETAT DES SOUSCRIPTIONS »

- *Capital : 2 000 euros*
- *Nombre d'actions composant le capital social : 2 000*
- *Valeur nominale par action : 1 euro*

Répartition des actions		Etat des versements effectués	
Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant nominal des actions souscrites	Montant des versements effectués
Monsieur Sylvain ZÔNE	1 400 en toute propriété 400 en usufruit	1 1	1 400 € 400 €
Madame Charlène STEPANIAK	100 en toute propriété 400 en nue-propriété	1	100 €
Monsieur David STEPANIAK	100 en toute propriété	1	100 €

Total des actions souscrites : 2 000
Total du montant nominal de ces actions : 1 €
Total des versements effectués : 2 000 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.
La résolution est adoptée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Sylvain ZÔNE, ou à tout clerc ou collaborateur de l'Office Notarial de CHAUMONT EN VEXIN (60240) 8 rue de la République, ou à défaut, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de Commerce à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.



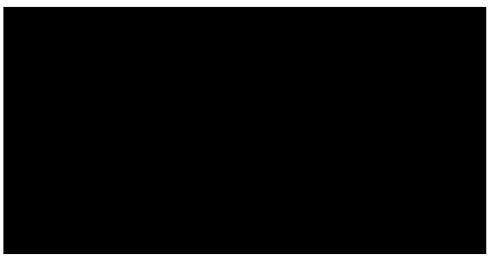

PROCURATION POUR EFFECTUER LES FORMALITES SUITE MODIFICATION D'UNE SOCIETE

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Sylvain Antoine **ZÔNE**, retraité, demeurant à [redacted]

Né à [redacted] le [redacted]
[redacted] de Madame Fabienne Fare **GUILLEMOT.**
De nationalité [redacted]
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de premier président de :

La Société dénommée **3Bconcept**, Société par actions simplifiées au capital de 2 000,00 €, identifiée au SIREN sous le numéro 839912 204 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise

Donne tous pouvoirs à tout clerc et employé de l'office notarial "NOTA VEXIN", situé à [redacted] à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaire à la modification de ladite société, et notamment : signer tout formulaire, tout document, faire toute déclaration, passer une annonce dans un journal d'annonces légales, publier la modification au BODACC, effectuer les formalités auprès du greffe, régler les frais desdites démarches.

Fait à Chaumont en Vexin
Le 29 juillet 2024

[redacted]